

Groupe de travail n°2

GUICHET UNIQUE

Septembre 2020- avril 2021

Piloté par: SIM/DIMENC/CESE-NC

Pilotes

- Madame Sarah MANZANARES, représentante du syndicat des industries de la mines de N-C;
- Madame Sandra GAYRAL, cheffe du service mines et carrières à la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de N-C;
- Monsieur Dominique LEFEIVRE, président de la commission du développement économique au conseil économique, social et environnemental de N-C;
- Avec le support technique de madame Jade RETALI, chargée d'études au CESE-NC.

Rappel du contexte

- En 2009, le Schéma de Mise en Valeur des Richesses Minières de la Nouvelle-Calédonie indiquait déjà :
*« Le positionnement de la DIMENC, comme **service unique** en charge de l’instruction des dossiers miniers, et travaillant par convention avec les provinces, devra être confirmé et clarifié afin de faciliter la coordination avec les directions provinciales dans les domaines d’intérêts communs et de garantir la lisibilité et la simplicité pour l’usager en ne conservant qu’**un interlocuteur unique** dans la gestion des dossiers ou l’inspection des centres et installations annexes. »*
→ Des conventions sont signées en ce sens.

Rappel du contexte

- En 2017, le GTPS demande un état des lieux et considère « *qu'il est important que les secteur minier et métallurgique puisse bénéficier d'un **véritable guichet unique*** » et convient que la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC) serait ce point d'entrée,
- Par la suite, le syndicat des industries de la mine (SIM) lance un groupe de travail sur le guichet unique qui constate que, malgré les conventions existantes, « *pour un même projet, les interlocuteurs ainsi que les dossiers de demandes et les autorisations intégrant diverses prescriptions techniques sont multiples* ».

Rappel du contexte

- En 2018, le CESE-NC adopte un vœu concernant la simplification administrative (pour les professionnels) qui soulignait à nouveau la démultiplication d'interlocuteurs et de démarches et recommandait:
« *plutôt que de renvoyer une personne d'un service à l'autre, réceptionner son dossier ou sa demande, désigner un **interlocuteur unique** et assurer le suivi au sein du ou des services ou administrations concernés. »*
« *identifier un **endroit commun** par lequel passent nécessairement TOUS les professionnels et qui les informe de manière très complète. »*

Etat des lieux

- Un état des lieux des acteurs, démarches et procédures a été opéré par le SIM et la DIMENC, et mis à jour par le groupe de travail:
- Il est apparu que les interlocuteurs sont multiples, les délais longs et les démarches administratives souvent redondantes... (voir tableau ci-après)

DEMARCHES DES MINEURS

Demandes principales actuellement déposées à la DIMENC au titre du code minier et du code de l'environnement		Demandes connexes nécessaires auprès du Gouvernement NC (autre qu'à la DIMENC)	Demandes connexes nécessaires auprès de la Province Nord (autre que convention DIMENC mines/ICPE/carrières)	Demandes connexes nécessaires auprès de la Province Sud (autre que convention DIMENC mines/ICPE/carrières)	Autres contraintes
CODE MINIER	Demande d'autorisation personnelle minière, extension, renouvellement	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fréquence des Comités Consultatifs des Mines/Conseils de Mines ✓ Foncier privé & foncier coutumier ✓ Zonage des PUD et règlement associé
	Demande d'octroi de permis de recherches, renouvellement, cession	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prescriptions liées aux périmètres de protection des eaux (PPE)
	Demande d'octroi de concession, renouvellement, amodiation, cession, fusion, division, renonciation	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prescriptions liées aux sites archéologiques
	Demande d'autorisation d'occupation du sol	- Demande d'un accord d'occupation des terrains de la Nouvelle-Calédonie à la DSF	- Demande d'un accord d'occupation des terrains de la province Nord à la DAJAP	- Demande d'un accord d'occupation des terrains de la province Sud à la DAEM	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prescriptions liées aux Aires Protégées Provinciales
	Demande de travaux de recherche, déclaration de prospection géophysique	- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial (DAODPF) à la DAVAR	- Demande de prélèvement d'eau à la DAF	- Demande de prélèvement d'eau à la DDDT - Information préalable à la DDDT - Demande de défrichement à la DDDT - Demande de dérogation espèces protégées à la DDDT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation CMC multiples ✓ Foncier privé & foncier coutumier ✓ Zonage des PUD et règlement associé ✓ Prescriptions liées aux PPE
Demande d'autorisation d'exploiter et porter à connaissance liés (déclaration annuelle et quinquennale, etc.)	- DAODPF à la DAVAR	- Demande de prélèvement d'eau à la DAF - Demande d'occupation du domaine public maritime (DPM) à la DAJAP	- Demande de prélèvement d'eau à la DDDT - Demande de défrichement à la DDDT - Demande de dérogation espèces protégées à la DDDT - Demande d'occupation du domaine public maritime(DPM) à la DAEM	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prescriptions liées aux sites archéologiques ✓ Prescriptions liées aux Aires Protégées Provinciales ✓ Schéma d'Aménagement du Gouvernement NC ✓ Code de l'Urbanisme NC 	
Déclaration de fermeture	- DAODPF à la DAVAR	- Demande de prélèvement d'eau à la DAF - Demande d'occupation du DPM à la DAJAP	- Demande de prélèvement d'eau à la DDDT - Demande de défrichement à la DDDT - Demande de dérogation espèces protégées à la DDDT - Demande d'occupation du domaine public maritime(DPM) à la DAEM	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projets de développement divers (création de zones de développement prioritaires ZODEP, sollicitation de la société mixte « Sud Forêt », etc.) ✓ Etablissement d'une convention de roulage avec les gestionnaires des voiries publiques empruntées ou traversées par le roulage ✓ Demande de cartes de roulage relativement à l'emprunt de voies publiques par le roulage (DITTT) 	

DEMARCHES DES MINEURS

Demandes principales actuellement déposées à la DIMENC au titre du code minier et du code de l'environnement		Demandes connexes nécessaires auprès du Gouvernement NC (autre qu'à la DIMENC)	Demandes connexes nécessaires auprès de la Province Nord (autre que convention DIMENC mines/ICPE/carrières)	Demandes connexes nécessaires auprès de la Province Sud (autre que convention DIMENC mines/ICPE/carrières)	Autres contraintes
CODE DE L'ENVIRONNEMENT	Déclaration d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et demande d'autorisation (simplifiée ou non) d'exploiter une ICPE	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'autorisation d'occupation des terrains de la Nouvelle-Calédonie et demandes de baux à la DSF - Demande d'accord pour défrichement à la DSF (si ICPE sur le domaine de la Nouvelle-Calédonie) - DAODPF à la DAVAR 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'accord d'occupation des terrains de la PN à la DAJAP - Demande de permis de construire à la DAF - Demande de prélèvement d'eau à la DAF 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'accord d'occupation des terrains de la province Sud à la DAEM - Demande de permis de construire à la DAEM - Demande de défrichement à la DDDT - Demande de dérogation espèces protégées à la DDDT - Demande de prélèvement d'eau à la DDDT 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande de Permis de Construire à la mairie concernée ✓ Foncier privé & foncier coutumier ✓ Zonage des PUD et règlement associé ✓ Prescriptions liées aux PPE ✓ Prescriptions liées aux sites archéologiques ✓ Prescriptions liées aux Aires Protégées Provinciales ✓ Schéma d'Aménagement du Gouvernement NC ✓ Code de l'Urbanisme NC ✓ Projets de développement divers (création de zones de développement prioritaires ZODEP, sollicitation de la société mixte « Sud Forêt », etc.)
	Demande d'autorisation d'exploiter une carrière	<ul style="list-style-type: none"> - Demande pour défrichement à la DSF (si carrière sur le domaine de la Nouvelle-Calédonie) - Demande d'autorisation d'extraction à la DSF (si carrière sur le domaine public de la Nouvelle-Calédonie) 		<ul style="list-style-type: none"> - Demande de défrichement à la DDDT - Demande de dérogation espèces protégées à la DDDT 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Foncier privé & foncier coutumier ✓ Zonage des PUD et règlement associé ✓ Prescriptions liées aux PPE ✓ Prescriptions liées aux sites archéologiques ✓ Prescriptions liées aux Aires Protégées Provinciales ✓ Schéma d'Aménagement du Gouvernement NC ✓ Code de l'Urbanisme NC ✓ Projets de développement divers (création de zones de développement prioritaires ZODEP, sollicitation de la société mixte « Sud Forêt », etc.)

QUESTIONNAIRE

- Au mois d'octobre 2020, le groupe du travail, avec l'appui technique du CESE-NC, a envoyé **3** questionnaires en fonction du type d'interlocuteurs afin **d'identifier les points de blocage**: les autorités, leurs directions directement impactées, et les services concernés à la marge par les dossiers miniers (mairies, DSF, DITTT), soit un total de 11 courriers.
- **4** réponses sont parvenues: les provinces Nord et Sud, la mairie de Koné et le président du gouvernement.

QUESTIONNAIRE AUTORITES

- 1- Pensez-vous qu'une porte d'entrée unique pour effectuer les démarches relatives à la mine est pertinente ?
- 2- Si non, pourquoi ?
- 3- Quels seraient pour vous les points de blocages à la création d'un guichet unique ?
- 4- Quels en seraient les gains ?
- 5- Dans le cadre des GTPS, il a été acté que la DIMENC serait la porte d'entrée de ce guichet unique, seriez-vous favorable à ce que cette direction soit le pilote de l'instruction des demandes relatives aux travaux miniers, dans le respect des compétences de chacun ?

QUESTIONNAIRE DIRECTIONS

- 1- Dans l'optique où la DIMENC serait désignée guichet unique pour l'instruction des dossiers relatifs à la mine, quels seraient pour vous les avantages et inconvénients ?
- 2- Quels sont les moyens nécessaires actuellement pour l'instruction de ces demandes au sein de vos services ?
- 3- Quels sont les compétences nécessaires ?

QUESTIONNAIRE SERVICES TRANSVERSES

- 1- Dans l'optique où la DIMENC servirait d'interlocuteur principal aux acteurs miniers, quels seraient pour vous les avantages et inconvénients ?
- 2- Accepteriez-vous de travailler en coordination étroite avec cette direction ? Dans quel cadre ?
- 3- Dans quelle mesure les délais d'instruction de la partie de la demande instruite par vos services peuvent être coordonnés avec ceux de l'instruction principale (code minier) ?
- 4- Quels seraient les impacts d'une telle coordination ?

REPONSES

Il apparaît à la lecture des réponses que les acteurs sont **en attente** de la mise en œuvre des décisions du GTPS de 2018, à savoir une délégation des demandes des autres administrations sous coordination de la DIMENC (scénario n°2 dans les travaux du GTPS).

Des échanges inter-services pour identifier les procédures, projets et bonnes pratiques d'un guichet unique, devaient avoir lieu.

CONCLUSION

Le groupe de travail n'a pas réussi à savoir pourquoi ce projet a si peu avancé en 3 ans, malgré le consensus politique qui s'est dégagé en GTPS, puis des réponses positives à ses courriers (PN, PS, GNC...).

Il estime que, scénario 1 ou 2, **le projet de guichet unique doit ENFIN voir le jour** au plus vite, d'autant plus dans un contexte de **forte crise** pour les acteurs miniers!



**Syndicat des Industries de la Mine
De Nouvelle Calédonie - SIM**
C/O MEDEF-Nouvelle-Calédonie – 6 rue Jean Jaurès -
BP 466 - 98845 NOUMEA CEDEX - Tél: 27.35.25 - Fax: 27.40.37

